



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance 04 décembre 2020

Le quatre décembre deux mille vingt, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu en visioconférence, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du quatre novembre deux mille vingt.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ;

L'Etat :

Monsieur Benoit LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Madame Brigitte DUPUIS représentée par Monsieur Stéphane CHARTIER

Les personnalités qualifiées :

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Jessica ROSSELET ;

Les représentants du personnel :

Madame Joanna DELLA ROSA ; Madame Julie GERMAIN ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Marie-Laure BOUKREDINE, Madame Sophie LECOINTE, Madame Alix TERY-VERBE ;

Madame Julie GERMAIN étant suppléante de Madame Joanna DELLA ROSA présente, le vote de Madame Julie GERMAIN n'a pas été comptabilisé dans la procédure de vote de ce conseil d'administration.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Christiane AUGEREAU, 6^{ème} Adjointe au Maire de la Commune de Château-Renault en charge des actions culturelle, fêtes et cérémonie ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, chef de service création à la direction des affaires culturelles de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16

- Votants : 20 (dont quatre pouvoirs)

CONVENTION TRIENNALE 2021-2023 RÉGION – ETAT (DRAC CENTRE-VAL DE LOIRE) - CICLIC

Délibération 25-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Conformément à l'article 5 des statuts de l'agence qui précise qu'une convention d'objectifs d'une durée d'au moins trois ans, conclue entre l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et Ciclic, définit les orientations et précise les conditions et modalités de mise en œuvre des missions que l'Etat et la Région Centre-Val de Loire assignent à l'agence.

Cette convention a ainsi pour objet de définir les objectifs que la Région Centre-Val de Loire et l'Etat assignent à l'agence pour les années 2021 à 2023. Cette nouvelle convention d'une durée de trois ans reprend les axes stratégiques de l'agence approuvés par le conseil d'administration du 26 janvier 2018 pour la période 2018-2021.

Cette convention est proposée au vote sous réserve de son acceptation par la CPR du Conseil régional prévue en janvier 2021.

Décide à la majorité absolue des membres présents ou représentés

- d'adopter cette convention ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à signer cette convention et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Votants : 20

Pour : 18

Abstention : 2

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT

